



Pau, le 29 Juin 2026

Canicule et conditions de travail dans l'Éducation nationale, Stop, ça suffit !

Le Snes-FSU n'a cessé d'alerter, de faire des propositions, d'exiger de l'anticipation. Les différents ministres n'ont jamais vraiment donné suite à nos alertes et propositions. Aujourd'hui, rien n'est prêt, rien n'a été anticipé, et les personnels bricolent, au sens propre, comme au sens figuré, pour tenir le service public d'Éducation, seuls et dans des conditions difficiles. Nous avons la désagréable impression de revivre la période Covid !

L'absence de cadre global de décision est un facteur aggravant. Les autorités nationales, académiques et départementales ne cessent de se laver les mains de leurs responsabilités. Refuser de prendre des mesures de protection collective comme le fait le ministère, c'est individualiser les responsabilités, et donc individualiser les risques.

Depuis quelques jours, nous avons de plus en plus d'alertes de nos collègues sur les conditions dans lesquelles ils et elles travaillent, font cours, surveillent les épreuves ou font passer les examens :

Malaise des personnels, augmentation des passages à l'infirmerie de l'établissement (quand il y en a une...), passage aux urgences, multiplication des fiches SST au sujet des fortes températures dans toutes les académies...

La santé des personnels, des élèves est mise en danger.

La responsabilité en incombe pleinement au ministre, au gouvernement et à leurs prédécesseurs.

Le Snes-FSU ne peut accepter une telle situation, ni que les personnels et les élèves paient de leur santé l'impréparation du ministre et du gouvernement.

Agir pour se protéger

Aussi, l'intersyndicale éducation appelle les personnels à continuer à se saisir des outils existants :

– **fiches SST**, (pour ce faire, il faut remplir le *Registre Santé et Sécurité au travail (RSST)*, que vous trouverez sur le portail *Aréna Bordeaux*, dans « menu » en tapant RSST dans le moteur de recherche « rechercher une application ») ;

– **interpellations collectives** par écrit du Recteur pour obtenir des améliorations des conditions de travail ;

– **droit de retrait** en cas de danger grave et imminent avec inscription dans le registre DGI.

Au regard de l'aggravation de la situation, et face à l'inaction gouvernementale, certaines organisations syndicales comme le SNES-FSU ont également déposé des **préavis de grève** et continueront de le faire. Elles appellent désormais les personnels à user de leur droit de grève là où cela est nécessaire pour protester contre l'absence d'amélioration des conditions de travail et obtenir les moyens nécessaires.

Cette séquence ne pourra pas rester sans suite. Il faudra en tirer toutes les leçons budgétaires et organisationnelles, il faudra aussi intégrer les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) dans la réflexion, et anticiper la rentrée, pour laquelle un nouvel épisode caniculaire n'est pas exclu.

ACTIONS / MOBILISATIONS

La pugnacité de l'intersyndicale Fonction publique a permis d'arracher au ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel **un rendez-vous salarial le 6 juillet**. Si, à ce stade, nul ne sait ce que le ministre aura à proposer, la FSU, avec l'intersyndicale, sera intransigeante sur l'urgence d'une revalorisation des traitements. Lors d'une précédente réunion, alors que le ministre évoquait des mesures pour...l'après 2027, toute l'intersyndicale avait claqué la porte de la réunion.

La journée d'action du mardi 29 septembre

Dans la Fonction publique, l'Intersyndicale appelle à la mobilisation et à la grève, le mardi 29 septembre. En étant nombreuses et nombreux dans la rue, nous pourrions peser sur les arbitrages budgétaires à venir pour **gagner les mesures de revalorisation salariale indispensables**.

Déclaration de l'Intersyndicale

INFORMATIONS IMPORTANTES

Permanence du Snes académique jusqu'au 3 juillet.

Permanence téléphonique et messagerie jusqu'au 10 juillet.

Fermeture totale du 11 juillet jusqu'au 16 août inclus.

Reprise de la consultation de la messagerie de la permanence le 17 août.

Reprise des permanences départementale et académique le 24 août.

Le bureau départemental du Snes vous souhaite d'excellentes vacances !

Hors-classe et classe exceptionnelle : appliquer les LDG (lignes directrices de gestion) !

L'administration va réunir les « comités d'experts » (sans représentant·es des personnels) la semaine du 22 juin, et publiera les **promotions** la semaine suivante.

La section académique du SNES-FSU a écrit au nouveau Secrétaire Général du rectorat pour pointer divers dysfonctionnements.

- Hors-classe.

À la barre - 175 points pour les agrégé·es et 165 pour les autres catégories depuis plusieurs années – l'administration donne la **priorité aux avis « Excellent »**, pratique qui revient à **utiliser deux fois le même critère** pour départager les promouvables : l'avis « Excellent » est pris en compte dans le barème, puis il est ré-utilisé pour départager à barème égal. Pour le SNES-FSU, cela est contraire aux recommandations de la DGRH (direction générale ressources humaines) du MEN, pour qui le départage doit se faire à l'**ancienneté de corps**. À la demande des élu.e.s du SNES-FSU, une simulation par les services du rectorat a montré que, pour la hors-classe 2025 des certifié·e.s, la méthode appliquée par le rectorat a entraîné, sur les 476 **promotions**, la promotion de 110 collègues au 10ème échelon depuis moins d'un an, **au détriment** de collègues au **11ème échelon** ou en fin de 10ème.

- Classe exceptionnelle.

Les **LDG MEN** mentionnent que le critère de **départage** des collègues ayant le double avis « Très Favorable », est l'**ancienneté dans le corps**. Le **rectorat contourne** les LDG en procédant en amont à l'équilibre femmes-hommes par discipline, et à une répartition des promotions par discipline. Cela permet la promotion des collègues bien en vue **des IPR**, comme, par exemple, des collègues ayant eu l'agrégation récemment par liste d'aptitude - agrégation par LA en 2023, hors-classe des agrégé·e.s en 2024 et classe exceptionnelle des agrégé·e.s en 2025 ! En appliquant les LDG MEN une accélération de carrière aussi fulgurante ne serait pas possible, alors que des collègues ayant le double avis « Très Favorable » et ayant passé le concours il y a 30 ans ne sont pas promu·es et plus grave, partent à la retraite sans cette promotion, avec un fort impact sur le calcul de leur pension. Le **SNES-FSU** a donné de multiples illustrations au Secrétaire Général. En 2025 - 2026, alors que ce dernier officiait à Nice et qu'il avait laissé aux IPR les coudées franches pour les promotions, après une **bataille** épique menée par le SNES-FSU national et académique, le Secrétaire Général avait reçu du ministère pendant l'été, l'injonction de refaire le tableau de promotion et de respecter scrupuleusement les LDG MEN. Un **tiers des promu·es** avaient vu leur promotion **annulée**, au profit de collègues plus anciens.

Le SNES-FSU analysera dans le détail les arrêtés collectifs de promotion qui seront publiés, afin de voir si l'administration de notre académie respecte enfin les **recommandations de la DGRH**, telles que figurant dans les LDG, elles-mêmes issues des échanges paritaires du dialogue social.

Formation spécialisée santé et sécurité au travail – séance du 25 juin

Cette séance s'est déroulée au lendemain de la journée considérée comme la plus chaude observée depuis que les mesures scientifiques des températures existent dans notre pays. Ce n'est pas glorieux ! Bien entendu, les conditions de travail des personnels ont fait l'objet d'un débat, marqué par l'absence du représentant de l'État employeur qu'est M. le DASEN des Pyrénées Atlantiques, ce qui n'a pas manqué de faire réagir les élu.e.s que nous sommes.

Ont été évoqués l'inadaptation du bâti scolaire, le manque d'équipements pour rafraîchir les salles de classe, les conditions d'apprentissage extrêmement difficiles pour des enfants et des adolescent.e.s.

Vous avez été nombreuses et nombreux à vous emparer du registre santé et sécurité au travail : les collègues du collège J. Bouzet de Pontacq ont par exemple subi ces fortes chaleurs alors que l'établissement a été récemment inauguré ! Nous sommes également intervenus au sujet du collège M. Ravel de Saint-Jean-de-Luz en pleine restructuration avec des choix extrêmement discutables dénoncés par les collègues.

Cela pose la question de la nécessité d'une réflexion architecturale. Il n'est plus possible de construire ou de rénover des établissements scolaires en faisant abstraction du changement climatique ! Le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques doit veiller à établir des cahiers des charges prenant en compte cet aspect, désormais incontournable avec un échange parallèle préalable et constructif avec M. le DASEN qui a la responsabilité de la santé physique des personnels et des élèves.

Le co-secrétariat départemental : Sami Bouri, Nicolas Garret, Isabelle Soulé